



–Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM–
–16 JUIN 2021–

Mme la directrice générale,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

L'année scolaire 2020/2021 a vu de nouvelles avancées dans l'enseignement agricole privé pour les enseignants de catégorie 3 avec l'ouverture de listes d'aptitude exceptionnelles et la revalorisation de leur grille indiciaire. Si les syndicats étaient à l'origine d'une demande de reconnaissance et d'évolution de leur statut depuis plusieurs années, nous saluons le travail des services du Ministère qui ont œuvré avec persévérance à la mise en place de 7 mesures qui améliorent leur situation et leur donne plus de voies pour changer de catégorie.

Un des sujets principaux du comité de ce jour est le vote de la prime d'équipement permettant d'indemniser l'équipement informatique des personnels enseignants. Outre le retard pris pour la verser, le Snec-CFTC ne comprend pas que les enseignants documentalistes en soient exclus. C'est une discrimination inacceptable.

Nos collègues documentalistes sont bien des enseignants et réalisent les recherches pour leurs séances pédagogiques, les préparations et corrections chez eux et non au sein de l'établissement. Comme tous les enseignants, ils devraient bénéficier de cette aide pour le matériel qu'ils utilisent à leur domicile. Compte tenu de la faible quantité d'agents concernés, cette discrimination est encore plus incompréhensible. Si c'est la cohérence avec l'Éducation Nationale qui est en la raison, alors que la possibilité de rupture conventionnelle nous soit donnée, à l'instar de nos collègues du MENJS. Nous attendons les explications de l'administration sur ce sujet.

Afin d'instaurer une équité envers tous les enseignants, le Snec-CFTC a donc transmis un amendement au décret portant création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement relevant du ministre chargé de l'agriculture, afin que son champ d'application concerne également les enseignants de la discipline de documentation. Nous souhaitons que cet amendement soit discuté avec les membres du CCM et soumis au vote.

Ensuite, grand sujet absent de l'ordre du jour de ce CCM, la prime d'attractivité qui avait pourtant été confirmée par M. De Normandie. Alors que nos collègues de l'Éducation Nationale vont la percevoir avant l'été, quand est-elle prévue en paiement pour les agents contractuels des établissements agricoles privés ?

Enfin, nous souhaiterions savoir, Mme la directrice générale, si le Ministre de l'agriculture est prêt à tenir les mêmes engagements qui ont été annoncés lors du Grenelle de l'éducation par M. Blanquer ? Nous espérons, entre autres, que la revalorisation des salaires, la participation du MAA dans la complémentaire santé, l'octroi de nouveaux avantages culturels et sociaux, l'établissement d'un lien plus direct entre l'Administration et les agents se feront à la même cadence qu'au MENJ. Sur ce dernier point, en particulier, une amélioration est urgente car c'est actuellement très compliqué et long, quand un enseignant a besoin de régler un problème, une erreur ou tout simplement avoir la réponse à une question posée via les SRFD.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus Snec-CFTC au CCM,
Estelle Claverie et Christophe Ducrohet